



BRETAGNE ATLANTIQUE

Guide pratique #6

Appel à projets PIA Régionalisé

« Partenariat régional
d'innovation en Bretagne »

bpifrance



Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, l'Etat s'associe à la région Bretagne pour le développement de l'innovation des petites et moyennes entreprises, en lançant l'appel à projet « Partenariat régional d'innovation en Bretagne » doté de 10 md€.

L'Etat et la Région Bretagne souhaitent apporter leur soutien aux entreprises engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation pour favoriser leur croissance et leur compétitivité. Cet AAP s'appuie sur **7 domaines d'innovations stratégiques** (basés sur la Smart Specialisation Strategy) dont l'un concerne particulièrement les acteurs bretons du Pôle Mer Bretagne Atlantique:

- **Activités maritimes pour une croissance bleue**, décliné en 6 sous-thématiques:
 - Energies marines renouvelables
 - Valorisation de la biomasse marine et biotechnologies
 - Valorisation des ressources minières marines
 - Nouveaux modèles d'exploitation des ressources vivantes aquatiques
 - Navire du futur
 - Sécurité et sûreté maritimes

D'autres domaines peuvent également vous intéresser:

- Technologies pour la société **numérique**
- **Technologies de pointe** pour les applications industrielles
- **Observation et ingénieries écologique et énergétique** au service de l'environnement

Types de projets éligibles

- Projets en phase de **faisabilité** portant sur des produits et services innovants à forte valeur ajoutée visant des retombées économiques et technologiques directes:
 - Etudes préalables au développement (juridique, marketing, organisationnel, commercial, ...)
 - Preuve de concept
 - Validation technologique ...

- Projets en phase de **développement puis d'industrialisation** portant sur des activités innovantes à dominante industrielle:
 - Expérimentation industrielle
 - Diversification ou évolution innovante du process industriel
 - Fort potentiel de croissance (emploi et CA)

Conditions d'éligibilité

Type	Projet « faisabilité »	Projet « développement et industrialisation »
Portage	PME bretonne	
Montant attendu des projets	200 000€ minimum	400 000€ minimum
Aide	Entre 100 000€ et 200 000€ maximum	Entre 200 000€ et 500 000€ maximum
Type d'aide	Subventions	Avances remboursables
Taux de remboursement	Jusqu'à 50% des dépenses éligibles	
Durée	12 mois	24 mois

L'instruction est menée par Bpifrance. Le délai d'instruction est d'environ 6 semaines après passage en comité de sélection (DIRRECTE / Conseil Régional / Bpifrance Bretagne).

Échéances

Appel à projets OUVERT
Dépôt des dossiers « au fil de l'eau ».

Clôture: 31 décembre 2017
(dans la limite des crédits disponibles)



BRETAGNE ATLANTIQUE

Le Pôle Mer Bretagne Atlantique est à votre écoute
pour vous aider à monter un projet de ce type,
n'hésitez pas à nous contacter.

Contact Pôle Mer Bretagne Atlantique:

➤ **Anaïs Turpault** : anaïs.turpault@polemer-ba.com

Plus d'informations:

<http://bretagne.directe.gouv.fr/Appel-a-projets-Partenariat-regional-d-innovation-en-Bretagne>